

Lisez-moi V3.02.015 – 3 décembre 2025



V.3.02.015 / 3 décembre 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.015 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

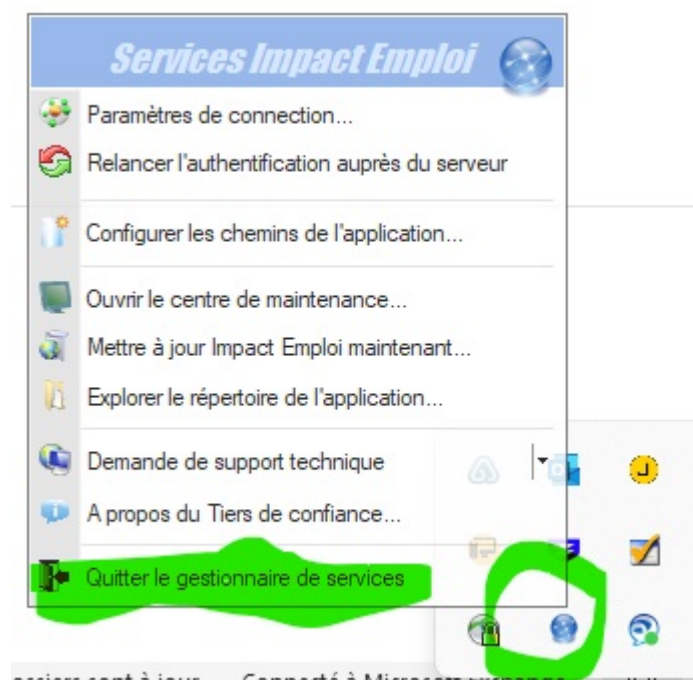
Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre

poste de travail (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel et le gestionnaire de service sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

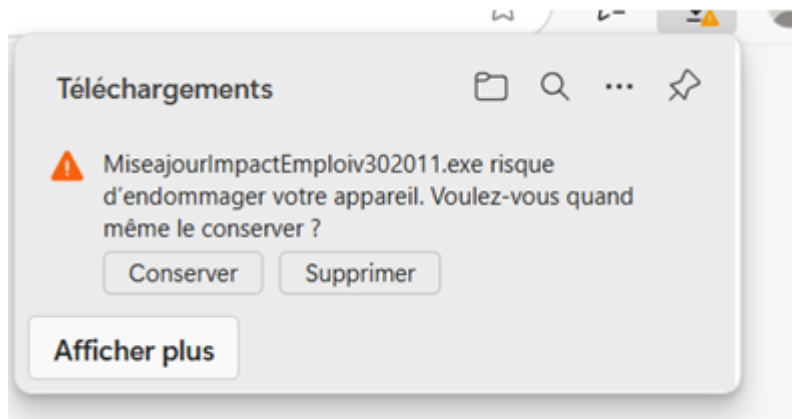
Pour le gestionnaire de service :



Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

Vous accédez aux données de sécurité qui pourraient impliquer l'identification et accepter les autorisations de base des données, lorsque ce type de message apparaît.

Exemple de message :



Dans ce cas cliquez sur « **Conservez** »

► Prise en charge des demandes d'assistance

Nous sommes en pleine réorganisation de l'assistance suite à des changements de personnels. Les délais de prise en charge de vos demande peuvent être allongés. Nous vous invitons à être vigilant concernant vos saisies.

Les prises en charge d'assistance sont priorisées, en fonction des sujets :

- 1/ Blocage ou accès au logiciel
 - 2/ Appui à l'installation des mises à jour
 - 3/ Déblocage des dépôts DSN
 - 4/ autres demandes dont modifications de contrats
-

► Déclaration fin de contrat

Les modalités **annule** et **annule et remplace** sont livrées dans cette version.

Nous attirons votre attention sur le fait de **bien faire la distinction entre une DSN événementielle fin de contrat Annule et une Annule et remplace.**

En effet, il en est de votre responsabilité de procéder à l'envoi du bon type de DSN selon votre cas.

Pour rappel : la DSN événementielle fin de contrat annule permet l'annulation d'une fin de contrat après envoi d'une DSN événementielle fin de contrat transmise et acceptée, et la DSN événementielle fin de contrat annule et remplace permet la modification d'une fin de contrat après envoi d'une DSN

évènementielle fin de contrat transmise et acceptée.

A noter : nous tenons à vous rappeler de veiller autant que possible à la fiabilisation des informations concernant la déclaration d'une fin de contrat afin d'éviter d'avoir à effectuer une modification future.

Précision : Vous ne retrouverez pas l'attestation employeur rematérialisée (AER) sur le site de France Travail mais seulement sur le site de net Entreprise.

[Consultez la fiche pratique utilisation du service de déclaration Fin de Contrat de Travail Unique](#)

► **TOPAZE** :

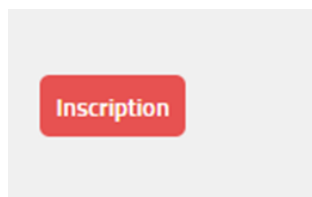
Le service TOPAZE pour la récupération des taux PAS des nouveaux salariés est fermé.

Vous devez utiliser le signalement ADV développé dans le logiciel : [consultez la fiche pratique signalement ADV](#)

► **Accès aux fiches pratiques** :

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#).

Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.





ADMINISTRATIF EMPLOYEUR

► DSN 2026 – Service de Prévention et de Santé au Travail

La saisie du service de santé au travail sera obligatoire dans les fichiers DSN 2026.

Si vous ne l'avez pas déjà renseigné dans le logiciel, pensez à récupérer l'information auprès des employeurs.

Elle se saisit ici :

NB : Une actualisation du référentiel est effectué dans cette mise à jour.

A noter qu'une erreur technique ne permet pas d'afficher les caisses pour les employeurs relavant de l'Urssaf de Normandie. Afin de faire apparaître la liste, il convient de reselectionner au niveau de l'organisme : 287- URSSAF de NORMANDIE.

Pour rappel , l'adhésion au Service Santé du Travail (médecine du Travail) est une obligation qui est à la charge de l'employeur. l'employeur doit être en possession d'une facture ou d'une attestation d'adhésion.



ADMINISTRATIF SALARIE



BULLETIN DE SALAIRE



RAPPELS

► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2025**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2025.1.0.15**:



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

Information : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, **privilégiez l'adresse mail** : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Utilisation-du-service-de-declaration-fin-de-contrat-de-travail-unique](#)
- [Exécuter une requête](#)
- [Gérer les congés payés](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Mise à jour Mode connexion](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

